RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00935
Numéro SIREN : 829 237 049
Nom ou dénomination : ABATTOIR YOUSSFI

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2021 sous le numéro de dépôt 5796

5796

cerfa

N° 11134*15

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019
@ntemet-DGFiP

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	✓
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SBATT. F. YOUSSFI	103 quai Voltaire 77190 Dammarie les Lys
SIRET 8 2 9 2 3 7 0 4 9 0 0 0 1 2	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, dénomination, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15% : 18177 | Déficit

2 Plus-values

Plus-value long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* | Zone franche d'activité, art 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SAS : ABATTOIR YOUSSFI 183 Quai Voltaire 77190 Dammarie les Lys ☎ 09 80 78 38 87 RCS MELUN 829 237 049	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 10/05/2019 Lieu: Dammarie
Tél:	Qualité et nom du signataire Président YOUSSFI
	Signature: YOUSSFI

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Situation de l'exercice N : Non clôturé
Monnaie d'édition : EUR

(1) **BILAN SIMPLIFIE**

N° 2033-A

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSFI
Adresse de l'entreprise : 103 quai Voltaire
77190 DAMMARIE LES LYS

Numéro SIRET : 829 237 049 00012 — Code APE : 1011Z

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12 — Durée de l'exercice précédent : 8

Exercice clos le, en N : 31/12/2018 — N-1 : 31/12/2017

ACTIF		Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles . Fonds commercial	010		012			
Immobilisations incorporelles . Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028	6 250	030	2 500	3 750	
Immobilisations financières (1)	040		042			
Total I (5)	044	6 250	048	2 500	3 750	
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS Matières premières, approv. en cours de production	050	1 732	052		1 732	
STOCKS Marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) . Clients et comptes rattachés	068		070			
Créances (2) . Autres (3)	072	10 765	074		10 765	
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	3 930	086		3 930	2 000
Charges constatées d'avance (2)	092		094			
Total II	096	16 427	098		16 427	2 000
Total général (I + II)	110	22 677	112	2 500	20 177	2 000

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	120	2 000	2 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées (dont réserve spéciale des + values à long terme 129)	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales 131)	132		
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	15 450	
Provisions réglementées	140		
Total I	142	17 450	2 000
Provisions pour risques et charges — Total II	154		
DETTES (4)			
Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés	166		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	2 727	
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	2 727	
Total général (I + II + III)	180	20 177	2 000

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'1 an	193	(4)	Dont dettes à plus d'1 an	195
(2)	Dont créances à plus d'1 an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

Situation de l'exercice N : Non clôturé
Monnaie d'édition : EUR

(2) **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE (en liste)** **N° 2033-B**

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSFI

A - RESULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises (dont export 209)	210		
Production vendue . biens (dont livraisons 215)	214	241 137	
Production vendue . services (dont intracommunautaires 217)	218		
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
Production immobilisée	224		
Subventions d'exploitation reçues	226		
Autres produits	230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	241 137	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	234		
Variation de stock (marchandises)	236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	238	108 909	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	240	-1 732	
Autres charges externes : dont crédit bail : . mobilier / . immobilier	242	66 803	
Impôts, taxes et versements assimilés : dont taxe professionnelle 243	244		
Rémunérations du personnel	250	42 780	
Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	3 700	
Dotations aux amortissements	254	2 500	
Dotations aux provisions	256		
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantation à l'étranger) 259 / (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) 260	262		
Total des charges d'exploitation (II)	264	222 960	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	18 177	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS			
Produits financiers (III)	280		
Produits exceptionnels (IV)	290		
Charges financières (V)	294		
Charges exceptionnelles (VI)	300		
Impôts sur les bénéfices (VII)	306	2 727	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	15 450	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	15 450	314
REINTEGRATIONS			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles	316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
Provisions non déductibles	322		
Impôts et taxes non déductibles	324		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 / écarts de valeurs liquidatives sur OPVCM 248	330		
DEDUCTIONS			
Entreprise nouvelle 986 / Zone franche urbaine 987 / Zone franche Corse 988			
Reprise d'entreprise en difficulté 981 / Jeune entreprise innovante 989 / Pôle de compétitivité 990			342
Divers, dont ZFA 345 / Investissements outre-mer 344 / Créance due au report en arrière du déficit 346			350
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354
DEFICITS			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356		
Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat :			360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	380	Numéro CGA	388
Montant de la TVA collectée	374	Effectif moyen du personnel	376	dont apprentis	
				dont handicapés	
Montant de la TVA déductible sur biens et services	378	Montant des prélèvements personnels de marchandises	399		

cerfa N° 10958 * 10

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2019
@internet-DGFiP

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSFI

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	40	402		404		406			
	Autres	41	412		414		416			
Terrains		42	422		424		426			
Constructions		43	432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		44	442		444		446			
Installations générales, agencements divers		45	452		454		456			
Matériel de transport		46	462	6250	464		466	6250		
Autres immobilisations corporelles		47	472		474		476			
Immobilisations financières		48	482		484		486			
TOTAL		49	492	6250	494		496	6250		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	500	502	504		506			
Terrains	510	512	514		516			
Constructions	520	522	524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534		536			
Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544		546			
Matériel de transport	550	552	2500	554	556		556	2500
Autres immobilisations corporelles	560	562	564		566			
TOTAL	570	572	2500	574	576		576	2500

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées vitres de poste à poste, mises hors service ou rentrées dans le patrimoine privé (y compris les produits de la propriété industrielle.

Immobilisation n°	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Valeur d'actif *	①							
Amortissements *	②							
Valeur résiduelle	③							
Prix de cession *	④							
Plus ou moins-values : Court terme *	⑤							
Plus ou moins-values : Long terme : 19 %	⑥							
Plus ou moins-values : Long terme : 15 % ou 16 %	⑦							
Plus ou moins-values : Long terme : 0 %	⑧							
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	588	587	589
Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations		590	583	594	595
Quote-part de plus-values comprise dans le résultat provenant de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle, soumise au régime des plus-values à long terme (CGI, art. 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

Les informations concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Les plus-values nettes imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208° du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de l'abattement.

L'EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ccerfa
N° 10959 * 10

DGFiP N° 2033-D 2019
@internet-DGFiP

④ RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSEF

Néant ☑ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations	Reprises
Frais d'établissement	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques mat. et outillage	730		735
Autres immo. corp. (sauf 2075)	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI CRÉDITS D'IMPÔT

Crédit d'impôt recherche	202	Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205	Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208	Autres imputations	211		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	139	

(1) Montant correspondant à la somme portée sur la ligne 870 du tableau 2058-D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Les provisions réglementées figurent dans la liste n° 2033-NOT.

L'EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

cerfa N° 11483 * 15

⑤

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2033-E 2019

@internet-DGFiP

L'EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ABATTOIR YOUSSFI — Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	241137
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	241137

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	108909
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	-1732
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	36703
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	27100
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location gérance ou de crédit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	173980

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	67157
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SAS ABATTOIR YOUSSFI

SASU au capital de 8000 euros
Siège social : 183 quai Voltaire, 77190 Dammarie les Lys

Le 23 septembre 2019 à 10 heures, les associés de LA SAS ABATTOIR YOUSSFI, au capital de 8000 Euros, R.C.S. B 829237049, se sont présentés au siège de la société au 183 quai Voltaire, 77190 Dammarie les Lys, sur la convocation de la Présidence.

L'assemblée est présidée par M. YOUSSFI Abdelkhalek.

Sont présents

M. YOUSSFI Abdelkhalek, 183 quai Voltaire, 77190 Dammarie les Lys.
M. YOUSSFI Fouad, 183 quai Voltaire, 77190 Dammarie les Lys.

Représentant ensemble la totalité des 100 parts sociales de la société.

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, relative aux décisions collectives des associés et à l'article 60 de ladite loi fixant la majorité en ce qui concerne les décisions extraordinaires, et en se référant à l'article n° 22 des statuts de la société, les associés sont habilités à prendre toutes les décisions collectives.

Ordre du jour

- Approbation des comptes annuels 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

Après délibération les associés ont pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Les associés ont entendu le rapport de la gérance concernant l'exercice 2018. Ils ont décidé d'approuver les comptes annuels et de donner quitus au gérant.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Les associés constate un bénéfice de 18177 euros.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Les associés décident de laisser, à la disposition de la société, le bénéfice de 18177 euros.

Cette décision a été approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés

YOUSSFI FOUAD

YOUSSFI ABDELKHALEK

ABATTOIR YOUSSFI

RAPPORT DE LA GERANCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SAS ABATTOIR YOUSSFI

RAPPORT DE LA GERANCE SUR L'EXERCICE 2018 PRESENTE PAR LE PRESIDENT DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE REUNIE LE 23 SEPTEMBRE 2019

Messieurs les associés de la SAS ABATTOIR YOUSSFI,

Notre chiffre d'affaire 2018 est de 289953 € avec des bénéfices de 18177 €

Notre activité va se développer rapidement. Nous devons améliorer le rendement de notre activité. Pour l'exercice suivant nous devons améliorer notre gestion pour d'une part diminuer les charges relatives et d'autre part gagner d'autres clients par une meilleure publicité. Ceci nous permettra d'améliorer notre résultat.

SAS : ABATTOIR YOUSSFI
183 Quai Voltaire
77190 Dammarie les Lys
☎ 09 80 78 38 87
RCS : 829 237 049 RCS. MELUN

Le Gérant
M. YOUSSFI Abdelkhalek